

Fiche technique – Intégration du module solaire Panotron FIT dans un système de protection externe contre la foudre (LPS)

2504

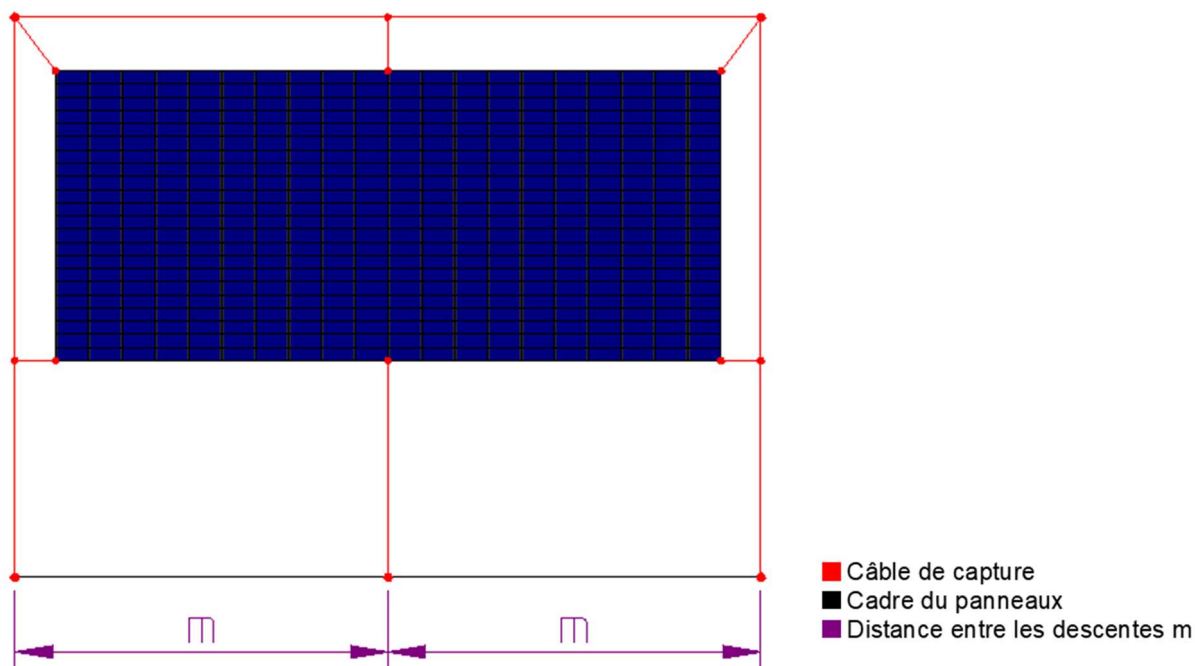
En Suisse, il n'existe aucune obligation légale généralisée d'équiper les bâtiments d'habitation d'un système de protection contre la foudre. Toutefois, lorsqu'un tel système est installé, l'installation photovoltaïque (PV) doit impérativement être intégrée dans le concept global de protection selon les normes en vigueur, notamment la SN 414022 et la SN 411000 (NIBT, chapitre 7.12). Toute dérogation aux principes de protection des bâtiments doit faire l'objet d'une évaluation et d'une approbation explicite par les autorités cantonales compétentes en matière de protection incendie.

Les installations photovoltaïques intégrées n'influencent pas la probabilité de coup de foudre ni la classe de protection contre la foudre du bâtiment. Autrement dit, l'installation du système FIT n'entraîne ni renforcement ni modification des exigences en matière de protection contre la foudre.

Cependant, en présence d'un système LPS, l'installation PV doit obligatoirement être intégrée dans le concept de protection existant, conformément aux exigences des normes SN 414022 et SN 411000.

Intégration des tuiles solaires FIT dans le système de protection externe contre la foudre (LPS)

L'installation photovoltaïque est intégrée au système LPS en fonction de la classe de protection contre la foudre, en connectant les câbles de capture au champ de modules conformément à l'illustration suivante.



BARDONNEX Tuileries & Briqueteries Bardonnex SA, Chemin des Epinglis 35, CH-1257 La Croix-de-Rozon, T +41 22 771 13 97

MORANDI Morandi Frères SA, Route des Troches 1, CH-1562 Corcelles-près-Payerne, T +41 26 662 55 55

PANOTRON Panotron AG, Ziegelei 8, CH-3255 Rapperswil BE, T +41 31 879 65 40

ZIEGELEI RAPPERSWIL Ziegelei Rapperswil Louis Gasser AG, Ziegelei 8, CH-3255 Rapperswil BE, T +41 31 879 65 00

Superstructures de toiture

Les superstructures de toiture dépassant la surface du toit de plus de **0,5 mètre en hauteur** ou présentant une **dimension horizontale supérieure à 2 x 2 mètres** — telles que les acrotères, lucarnes, moteurs d'ascenseur, coupoles de lumière, etc. — doivent obligatoirement être **intégrées dans le système de protection contre la foudre (LPS)**.

L'AECA (**Association des établissements cantonaux d'assurance**) recommande de faire appel à une **entreprise spécialisée en protection foudre reconnue par l'AECA**.

Des informations complémentaires ainsi qu'une liste de personne agréées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.vkfausbildung.ch/fr/repertoire>

L'AIB (Assurance immobilière Berne) a une [liste](#) d'entreprise spécialisé.

Mise en pratique avec le FIT 54 V4

Raccordement inférieur



Raccordement supérieur



Raccord flexible monter à droite du cadre, ne pas percer trop proche du verre.

Liste des composants de [Arthur Flury AG](#).

- Raccord flexible en CU, l = 150mm
- Rivets aveugles Al 4x10
- Collier de contact

Réf.: 275 063 003

Réf.: 275.063.011

Réf.: 270.048.000